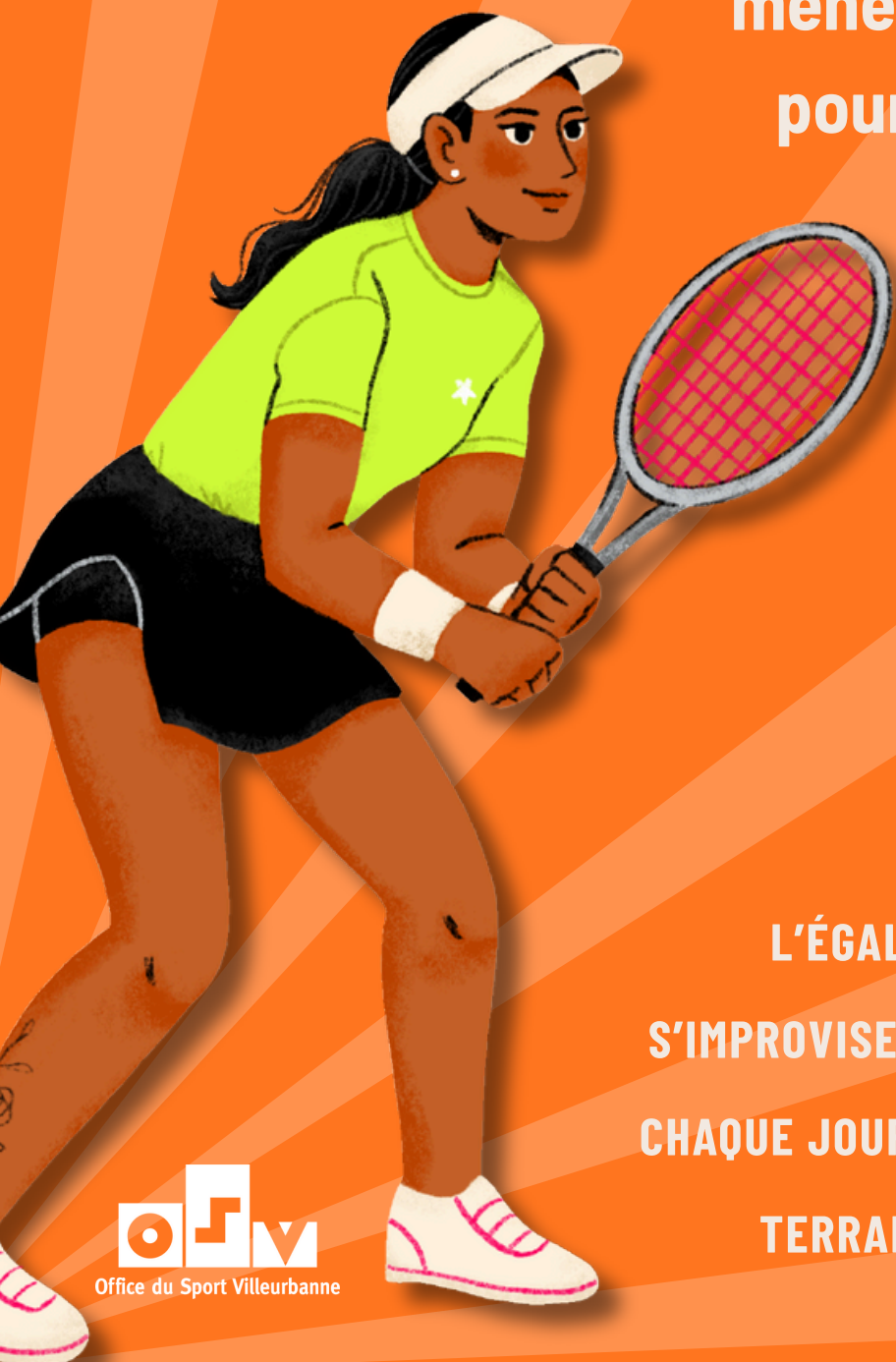


AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES VILLEURBANNaises

**Résultat de l'enquête 2025
menée par Léa piccolo
pour l'Office du sport
Villeurbanne**



**L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES NE
S'IMPROVISE PAS : ELLE SE CONSTRUIT,
CHAQUE JOUR, DANS LES CLUBS, SUR LE
TERRAIN ET DANS LES INSTANCES**

État des lieux et préconisations pour plus d'égalité entre les genres dans les associations sportives villeurbannaises du point de vue de l'OSV

Résultat de l'enquête 2025 menée par Léa piccolo pour l'Office du sport Villeurbanne

Table des matières

Glossaire.....	2
1. Introduction	4
1.1 Contexte et objectifs	4
1.2 Protocole rédactionnel non discriminant	4
1.3 Choix terminologiques : lutte contre les discriminations	4
1.4 Limites et vigilance	5
1.5 Une posture située	5
2. Méthodologie	6
2.1 Dispositif d'enquête.....	6
2.2 Portrait des clubs interrogés :	6
2.3 Entretiens	7
2.4 Questionnaire en ligne	8
3. Résultats	8
3.1. Gouvernance et parité.....	8
3.2. Mixité dans la pratique sportive	10
3.3. Obstacles matériels et organisationnels	13
3.4. Violences sexistes et sexuelles dans le sport	15
4. Préconisations : leviers d'action pour un sport plus égalitaire à Villeurbanne	19
4.1. Donner une direction politique claire à l'égalité de genre.....	20
4.2. Promouvoir une gouvernance mixte et égalitaire	20
4.3. Consolider une mixité réellement égalitaire dans la pratique.....	21
4.4. Réduire les obstacles matériels et organisationnels.....	21
4.5. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS).....	22
4.6. Former, accompagner et mutualiser	23
4.7. Communiquer autrement	23
4.8. Évaluer et faire évoluer la démarche	24
Conclusion.....	24
Bibliographie.....	26

Problématique : *Comment les rapports sociaux de sexe structurent-ils l'organisation des clubs sportifs villeurbannais, et dans quelle mesure un acteur local comme l'Office du Sport peut-il accompagner l'émergence d'actions vers plus d'égalité entre les genres ?*

Glossaire

Sexes, identités de genre et expressions de genre. Le sexe correspond à une donnée biologique binaire (femme et homme), qui est repérée à la naissance à partir de la distinction des organes génitaux externes. Le genre est une construction sociale et culturelle liée aux rôles, comportements, activités et attentes associés à la masculinité ou à la féminité. Tandis que l'identité de genre est multiple et se choisit. C'est la manière dont une personne se perçoit et se ressent en termes de genre, qui peut correspondre ou non au genre assigné à la naissance. Elle ne correspond pas forcément à l'expression de genre (vêtements, attitudes, postures, vocabulaires, goûts et aptitudes), que l'on renvoie. En France, l'article 57 du Code civil précise que le sexe est indiqué à l'état civil à la naissance. Le choix est binaire : masculin ou féminin, ce qui ne laisse pas l'opportunité aux personnes qui ne s'identifient pas à cette bi-catégorisation d'exister pleinement. (Université de Genève, 2023)

Égalité. L'égalité, telle que définie dans cette synthèse, est un principe républicain garantissant les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes conditions pour tous et toutes, indépendamment du sexe. Toutefois, la distinction est faite entre égalité formelle et égalité réelle. L'égalité formelle correspond à l'égalité en théorie, inscrite dans la Constitution et les textes officiels, mais qui ne se traduit pas nécessairement dans la pratique (égalité réelle). Dans le cadre scolaire, la mixité, bien que imposée par la loi Haby en 1975, ne garantit pas automatiquement l'égalité entre filles et garçons. L'école peut, au contraire, reproduire des inégalités, notamment à travers le curriculum caché (Perrenoud, 1993), les interactions différenciées entre enseignant·es et élèves, et la perpétuation des stéréotypes genrés. L'EPS illustre particulièrement ces mécanismes, en renforçant les normes de masculinité et de féminité, tout en limitant les opportunités d'apprentissage des filles (Couchot-Schiex & Pettier, 2016). Ainsi, bien que l'égalité soit posée comme un principe fondamental, elle ne se concrétise pas nécessairement dans les faits. La mise en place de mesures favorisant l'équité, c'est-à-dire des ajustements permettant de compenser les inégalités structurelles, apparaît alors essentielle pour atteindre une véritable égalité entre les sexes.

Mixité. Si elle vise à favoriser la participation conjointe de différents publics à une même activité, elle ne se réduit pas à la simple présence simultanée de groupes variés. La mixité formelle ne garantit pas automatiquement l'égalité et peut, au contraire, renforcer des inégalités existantes si elle ne s'accompagne pas d'aménagements spécifiques et d'une réflexion sur les dynamiques de pouvoir en jeu. Dans le domaine sportif, la mixité se heurte à des rapports de genre historiquement marqués par une hiérarchisation des pratiques et une valorisation des normes masculines. L'EPS en est un exemple : malgré la mixité des cours, des disparités persistent dans les interactions enseignant·es/élèves, les attentes différenciées selon le sexe et le contenu des activités proposées. La surreprésentation des pratiques axées sur la performance et l'affrontement, qualifiée de « masculinisme des contenus », illustre ces biais (Couchot-Schiex & Pettier, 2016). La mixité ne doit pas être neutre (sans action) mais choisie et organisée, permettant à toutes de pouvoir pratiquer à leur niveau et en toute confiance. Le risque, en ne mettant pas en place différents types de mixité (Gérardin-Laverge, 2024), serait de retomber

dans un système invisibilisant les inégalités et privant certains publics de la pratique. Dans cette perspective, la mixité ne doit pas être un objectif en soi mais un levier pour favoriser un accès plus équitable. Cela peut nécessiter des créneaux non mixtes ou à mixité choisie, notamment pour les femmes et les personnes LGBTQIA+, afin de permettre une re-socialisation à l'activité physique dans un cadre sécurisant.

Parité. La parité désigne la répartition égale entre les femmes et les hommes dans un groupe, notamment dans les instances de décision, les fonctions électives ou les postes à responsabilité. En sport, elle vise une égalité numérique dans les postes de gouvernance (bureaux, comités directeurs, présidences), sans que cela garantisse à elle seule l'égalité réelle des conditions d'exercice du pouvoir. La parité est souvent inscrite dans des cadres réglementaires ou législatifs, comme la loi française de 2014 imposant une représentation équilibrée dans les fédérations sportives agréées par l'État. Toutefois, des écarts subsistent dans les faits, notamment au niveau local ou dans les petites structures (HCE, 2023 ; Défenseur des droits, 2020 ; INJEP, 2020).

Stéréotypes de genre. Les stéréotypes de genre sont des représentations sociales rigides associées aux rôles féminins ou masculins. Ils influencent les choix d'activité, les pratiques éducatives ou les modalités d'encadrement. Par exemple, penser que les filles sont moins compétitives que les garçons peut conduire à les orienter vers des sports considérés comme « doux ». (Défenseur des droits, 2017 ; OMS, 2022)

Discrimination. La discrimination est un délit qui consiste à traiter défavorablement une personne en s'appuyant sur un motif interdit par la loi (Origine, Sexe, Situation de famille, Grossesse, Apparence physique, Vulnérabilité particulière liée à la situation économique, Nom, Lieu de résidence, État de santé, Perte d'autonomie, Handicap, Caractéristiques génétiques, Mœurs, Orientation sexuelle, Identité de genre, Âge, Opinions politiques, Activités syndicales, Qualité de lanceur d'alerte, Qualité de facilitateur de lanceur d'alerte ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, Langue parlée (capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français), Ethnie, Nation, Race prétendue, Religion)

Sociologiquement :

LGBTphobies.

- **Homophobie** : discrimination envers les personnes homosexuelles (ou supposées telles).
- **Lesbophobie** : discriminations spécifiques subies par les personnes lesbiennes, souvent invisibilisées et érotisées dans les représentations faites pour les hommes hétérosexuels et cisgenres.
- **Biphobie** : cette discrimination vise les personnes bisexuelles, souvent sommées de « choisir » une orientation et dont l'existence est niée, y compris parfois au sein des communautés LGBTQ+.
- **Acephobie** : discriminations envers les personnes asexuelles, renforcées par l'injonction sociale à une sexualité active.
- **Transphobie** : discriminations envers les personnes transgenres, en forte augmentation ces dernières années, y compris par le biais de lois restrictives dans certains pays.

- **Hétéronormativité** : système normatif qui valorise et naturalise l'hétérosexualité. De nombreuses pratiques sociales y participent, même involontairement (par ex. demander systématiquement à une fille si elle a un « petit ami »).
- **Queer** : à l'origine une insulte en anglais (« bizarre »), le terme a été réapproprié par des militant·es LGBT+ pour désigner des identités et sexualités en marge de l'hétérosexualité et de la binarité de genre.

Rapports sociaux de sexe. Concept central en sociologie du genre, il désigne l'ensemble des rapports de pouvoir et de hiérarchies construits entre femmes et hommes dans une société donnée. Ces rapports ne se réduisent pas à des différences individuelles mais renvoient à des mécanismes collectifs qui organisent la répartition des rôles, des ressources et des statuts. Ils s'expriment dans toutes les sphères de la vie sociale : famille, travail, politique, sport. En France, les travaux de Danièle Kergoat ont largement contribué à définir les rapports sociaux de sexe comme un système structurant qui traverse et organise les institutions. Dans le champ sportif, ils se traduisent par une hiérarchisation des pratiques (sports dits « masculins » plus valorisés), une gouvernance dominée par les hommes et des conditions d'accès différenciées pour les femmes et minorités de genre. Comprendre les rapports sociaux de sexe permet donc d'analyser les inégalités comme le produit de structures sociales, et non comme la somme de comportements individuels.

1. Introduction

1.1 Contexte et objectifs

Ce dossier répond à une demande de l'Office du Sport de Villeurbanne (OSV) : disposer d'un état des lieux argumenté sur les inégalités entre les genres dans les clubs affiliés, assorti de préconisations concrètes pour agir.

L'ambition est double :

1. **Objectiver** des situations locales à partir d'un matériau de terrain (questionnaire auprès d'adhérent·es et entretiens avec des responsables associatifs).
2. **Proposer des leviers d'action** pour transformer les pratiques, en s'appuyant sur des ressources outillées et des références nationales.

1.2 Protocole rédactionnel non discriminant

Ce document a été rédigé selon un protocole de langage égalitaire et non discriminant. Les formulations privilégient l'écriture inclusive (par le point médian ou des formulations épiciques) et évitent les stéréotypes de genre. Les termes employés visent à refléter la pluralité des expériences et à ne pas invisibiliser certains publics.

1.3 Choix terminologiques : lutte contre les discriminations

Le guide emploie prioritairement la notion de **lutte contre les discriminations**, plutôt que les termes plus consensuels de « diversité » ou « inclusion ». Ce choix n'est pas anodin : il s'ancre dans une volonté de nommer les rapports de pouvoir qui structurent les inégalités dans le sport, et plus largement dans la société. Tandis que « diversité » évoque la variété des profils sans

désigner les mécanismes qui produisent des inégalités, et que « inclusion » suppose l'intégration dans un système préexistant sans en remettre en cause les normes, parler de discriminations permet de recentrer l'attention sur les causes structurelles de l'exclusion (sexisme, racisme, validisme, homophobie, etc.).

Ce positionnement est en cohérence avec les recommandations d'institutions telles que le Défenseur des droits ou le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui rappellent l'importance de nommer et combattre les discriminations systémiques, au-delà de la seule valorisation de la « diversité » des publics (Défenseur des droits, 2023 ; HCE, 2020). En sport, cela implique de ne pas se contenter d'ouvrir les portes, mais de questionner les règles du jeu elles-mêmes : qui les définit ? qui en bénéficie ? qui en est exclu·e ?

Historiquement, les notions de « diversité » et « inclusion » se sont inscrites dans une vision méritocratique et différentialiste, héritées de politiques des années 2000 d'assimilation des « publics inadaptés ». Ce rapport choisit donc de s'appuyer sur le vocabulaire de lutte contre les discriminations pour inscrire l'action dans une perspective de transformation sociale.

1.4 Limites et vigilance

Le caractère exploratoire de l'enquête, sa temporalité courte, les moyens disponibles, tout cela impose une certaine prudence. L'échantillon d'adhérent·es répondant au questionnaire n'est pas représentatif de l'ensemble des clubs villeurbannais. Il y a fort à parier que les personnes les plus sensibilisées ou engagées soient aussi les plus enclines à répondre. Par ailleurs, les clubs n'ont pas tous joué le jeu de la diffusion de manière équivalente.

Côté entretiens, mon positionnement au sein de l'OSV a eu un double effet : il m'a ouvert des portes, mais il a aussi produit des biais dans les discours recueillis. Dans certains cas, j'ai été perçue comme une « représentante » de l'OSV, voire de la mairie, ce qui a pu susciter de la méfiance ou des discours très normatifs.

1.5 Une posture située

Ce travail s'inscrit dans une approche des **savoirs situés** (Haraway, 1988), c'est-à-dire une conception de la connaissance qui reconnaît que toute production de savoir dépend du point de vue social, politique et corporel de la personne qui l'énonce. Autrement dit, mes observations et mes analyses ne sont pas neutres : elles sont traversées par ma position, mes expériences, mes sensibilités et mes angles morts.

Assumer cette perspective ne revient pas à renoncer à la rigueur scientifique, mais à la renforcer. Rendre visibles les conditions dans lesquelles le savoir est produit permet d'en mieux comprendre les limites, d'explicitier les biais possibles et d'ancrer la recherche dans une forme d'**objectivité située** (Colombi, 2014). Ma posture ne vise donc pas la neutralité, mais la transparence : reconnaître que cette étude s'inscrit dans un contexte social, institutionnel et relationnel qui influence nécessairement ce qu'elle donne à voir.

Dans cette recherche, ma position a façonné chaque étape du travail. Le fait de mener l'enquête dans le cadre de mon stage à l'**Office du Sport de Villeurbanne** m'a donné une **légitimité institutionnelle forte**, qui a facilité mon accès aux clubs et suscité une confiance initiale. Mais cette même proximité a pu influencer les discours recueillis : certain·es enquêté·es m'ont perçu·e comme représentante de l'OSV, voire de la mairie, et ont pu chercher à donner une image valorisante de leur structure. Ce phénomène renvoie au **biais de**

désirabilité sociale (Crowne & Marlowe, 1960 ; Butori & Parguel, 2010) : la tendance à répondre de manière conforme aux attentes perçues.

D'abord, je suis une personne blanche. Je n'ai donc pas à faire face au racisme structurel qui traverse notre société, ce qui peut m'empêcher, parfois inconsciemment, de voir ou de comprendre certains rapports sociaux de race. Je suis aussi une personne valide, ce qui m'épargne un grand nombre de contraintes dans l'espace public comme dans les pratiques sportives. Ce sont deux angles morts potentiels de mon travail.

Mon **expérience du genre et de la socialisation différenciée** a également joué un rôle dans les interactions. Mon expression de genre et ma posture féministe ont parfois facilité la confiance et libéré la parole, notamment auprès de femmes bénévoles ou salariées ; mais elles ont aussi pu provoquer des résistances, voire des malentendus, auprès de certains interlocuteurs. Ces décalages ont influencé la tonalité des entretiens et m'ont conduite à réfléchir à ma propre position dans la relation d'enquête : quand intervenir, quand me taire, comment accueillir des propos avec lesquels je n'étais pas en accord.

Enfin, des dimensions comme **l'âge** ou **le statut de stagiaire** ont aussi pesé sur les interactions : dans plusieurs clubs, les dirigeant·es plus âgé·es ont exprimé une forme de bienveillance paternaliste, parfois mêlée de condescendance, qui limitait la reconnaissance de mon expertise. Ces situations rappellent que les rapports sociaux ne se suspendent pas dans la recherche : ils façonnent la manière dont les données sont produites, interprétées et partagées.

Assumer cette posture située, c'est donc reconnaître que ma position n'est ni un obstacle ni un gage de neutralité, mais un **élément constitutif du savoir produit**. Elle m'a ouvert des portes, orienté les échanges, et coloré mes analyses. La réflexivité devient ainsi une condition de rigueur, et non une mise à distance du terrain.

2. Méthodologie

2.1 Dispositif d'enquête

Sélection de l'échantillon de clubs

L'OSV compte environ **200 associations sportives adhérentes**. Dans le cadre de cette enquête, **20 clubs** ont été sélectionnés avec l'OSV afin de constituer un échantillon aussi représentatif que possible du tissu associatif local. La sélection a visé à inclure :

- des clubs proposant des pratiques traditionnellement perçues comme masculines ou féminines ;
- des clubs de différentes tailles (petits, moyens, grands) ;
- des disciplines variées (sports collectifs, individuels, de compétition et de loisir).

Cette diversité permet d'appréhender les rapports sociaux de sexe dans des contextes contrastés.

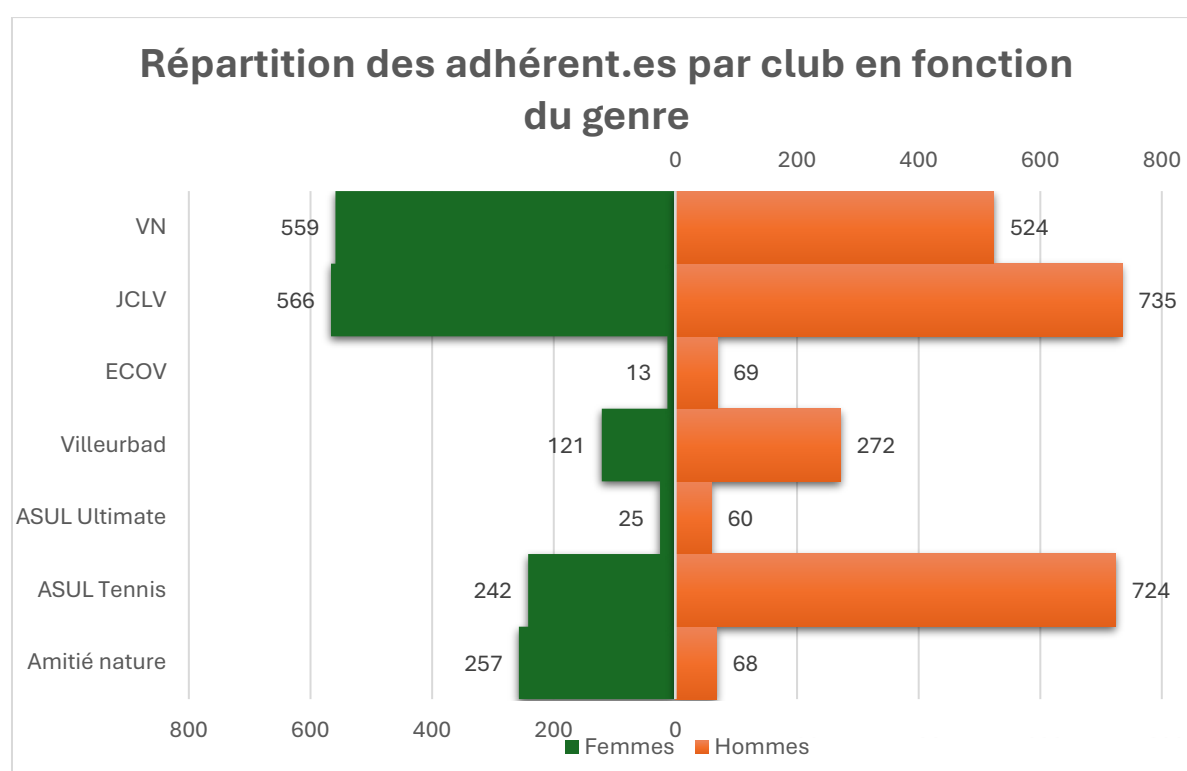
2.2 Portrait des clubs interrogés :

Parmi les 20 clubs sélectionnés, 10 ont bien voulu faire partie de l'enquête. Afin de garantir la transparence et la représentativité de l'étude, il a paru essentiel de nommer les clubs ayant pris

part à l'enquête. Ces structures illustrent la diversité du tissu sportif villeurbannais, tant par leur taille que par leur discipline.

Les clubs rencontrés sont :

- Amitié nature
- ASUL Tennis
- ASUL Ultimate
- Villeurbad
- Basket Charpenne Croix luizet
- Entente Cyclisme Olympic Villeurbanne
- Judo Club Lyon Villeurbanne
- Jeune France Villeurbanne
- Villeurbanne Natation
- Villeurbanne Tennis de Table



Pas de réponses aux demandes de chiffre de la part de BCCL, Jeune France Villeurbanne et Villeurbanne Tennis de table

Les chiffres de répartition femmes/hommes dans les pratiques sportives ont, dans la majorité des cas, été communiqués directement par les dirigeant·es ; lorsqu'ils n'étaient pas disponibles, ils ont été extraits du site de l'OSV et peuvent donc dater de quelques années.

2.3 Entretiens

La méthode qualitative par entretiens a constitué la première approche de l'enquête. Elle permet de recueillir des discours situés et détaillés, donnant accès aux logiques d'action et de représentation des responsables associatifs. L'objectif était de mesurer l'investissement des clubs autour des thématiques d'égalité entre les genres, d'identifier les freins et les initiatives.

12 entretiens ont pu être réalisés, couvrant 10 clubs au total (certains entretiens ayant porté sur plusieurs instances dirigeantes).

Les entretiens ont été retranscrits, puis les verbatim ont été analysés par un codage thématique : des codes ont été attribués aux passages récurrents, puis regroupé ces codes en grandes catégories. Ces catégories ont ensuite servi à construire les axes du questionnaire adressé aux adhérent·es. ce mouvement inductif, du matériau recueilli vers la construction de l'outil, reste cependant situé, car les lectures préalables sur l'égalité de genre orientaient déjà notre attention vers certaines dimensions du terrain.

2.4 Questionnaire en ligne

Un questionnaire a ensuite été élaboré et diffusé auprès des adhérent·es, majeure.s. L'objectif était de mesurer les **expériences et ressentis des pratiquant·es** concernant l'égalité entre les genres, l'adaptation des créneaux et le climat associatif. Il comportait **29 questions** (fermées, échelles de perception likert et questions ouvertes). Au total, **189 réponses exploitables** ont été recueillies. Cette base permet de dégager des tendances générales et de les confronter aux résultats des entretiens qualitatifs.

Sur les 10 clubs avec qui nous avons pu réaliser les entretiens, 8 ont accepté de transmettre le questionnaire à leurs adhérent·es.

3. Résultats

3.1. Gouvernance et parité

La gouvernance des clubs rencontrés dans le cadre de cette étude se distingue par une répartition femmes-hommes relativement équilibrée : la moitié des président·es sont des femmes. Ce constat tranche avec la tendance nationale où, selon les travaux de **Caprais (2020)** et **Chimot (2004)**, les femmes restent minoritaires dans les instances dirigeantes du sport. Cette singularité locale met en évidence une évolution réelle des trajectoires d'engagement, investis depuis longtemps dans la vie associative et à une ouverture progressive des postes de présidence.

Cependant, cette parité de fait ne s'accompagne pas toujours d'une **adhésion symbolique** à la parité comme principe politique. Le mot lui-même suscite souvent des réticences. Plusieurs dirigeant·es perçoivent la parité comme une contrainte extérieure, contraire à l'esprit bénévole et méritocratique de l'engagement associatif. L'argument du "choix des compétences avant tout" revient fréquemment, présenté comme une garantie de neutralité :

« L'important, c'est que les personnes soient compétentes, pas qu'on ait 50 % d'hommes et 50 % de femmes. »

Ce type de justification illustre ce que **Bereni et Lépinard (2004)** appellent la *rhétorique de la neutralité* : l'égalité est pensée comme déjà acquise, dès lors qu'aucune règle n'exclut formellement les femmes. Mais derrière cette apparente ouverture, persistent des formes implicites de hiérarchisation genrée des fonctions.

Les travaux de **Caroline Chimot (2004)** éclairent ce paradoxe à travers la notion de *double division sexuée du travail associatif* : verticale (moins de femmes à mesure que l'on monte

dans la hiérarchie) et horizontale (répartition des rôles selon des compétences genrées). Cette dynamique se retrouve, sous des formes atténuées, dans les clubs étudiés : si les femmes présidentes sont bien présentes, elles occupent souvent des fonctions où l'on valorise leurs qualités dites "relationnelles" ou "organisationnelles", tandis que les hommes restent plus fréquemment positionnés sur les aspects techniques ou stratégiques.

Cette **assignation subtile des rôles** s'inscrit dans une logique que **Chantelat, Bayle et Ferrand (2004)** décrivaient déjà comme une "ambivalence de reconnaissance" : la présence des femmes est valorisée moralement – preuve d'ouverture et de modernité – mais rarement envisagée comme une transformation du pouvoir lui-même. Autrement dit, la féminisation des instances ne remet pas fondamentalement en question les normes du leadership sportif, historiquement façonnées par des logiques masculines (disponibilité, autorité, réseau, expertise technique).

Les discours recueillis dans le cadre de cette enquête illustrent bien ces tensions. La présence de femmes dirigeantes est souvent interprétée en termes de "complémentarité" :

« Avoir des femmes dans la direction, c'est un autre regard, une autre façon de gérer. »

Si cette affirmation peut sembler positive, elle s'inscrit dans ce que **Barbusse (2022)** et **Caprais (2023)** identifient comme une **idéologie de la complémentarité des sexes** : une valorisation bienveillante mais essentialiste, qui suppose que les femmes apporteraient spontanément de l'écoute, de la médiation ou de la sensibilité, là où les hommes incarneraient la rigueur et la décision. Ce type de discours, loin de remettre en cause l'ordre établi, renforce la naturalisation des différences et la hiérarchisation symbolique des qualités de genre.

Les travaux d'**Annabelle Caprais (2020, 2023, 2024)** soulignent par ailleurs que les politiques de féminisation et de quotas, bien qu'indispensables, sont souvent reçues comme des dispositifs "techniques" plus que comme des leviers d'égalité. Dans les fédérations comme dans les clubs, on observe des **stratégies d'ajustement** : élargissement du nombre de postes pour intégrer davantage de femmes sans modifier les équilibres de pouvoir, désignation de dirigeantes sur des rôles consultatifs, ou encore résistance symbolique à la notion même de discrimination positive. Cette ambivalence se retrouve dans les propos recueillis localement : la parité est acceptée comme un fait, mais rarement revendiquée comme une nécessité.

Cette prudence, voire cette résistance, n'est pas spécifique au milieu sportif. Dès la fin des années 1990, **Bataille et Gaspard (1999)** montraient que l'entrée des femmes dans la sphère politique n'entraînait pas mécaniquement une transformation des structures du pouvoir. L'ordre établi résiste, parfois de manière subtile, par la redéfinition des critères de légitimité et la requalification de la "bonne compétence". Ces observations trouvent un écho dans les associations sportives : la mixité des postes de gouvernance ne suffit pas à garantir une redistribution symbolique du pouvoir.

Les enquêtes de **Tatu-Colasseau et Vieille Marchiset (2010)** ainsi que celles de **Piva (2008)** rappellent par ailleurs que l'accès à la direction d'un club reste largement conditionné par des **logiques de transmission** – familiale, sociale ou amicale – qui favorisent la reproduction des profils dominants, souvent masculins. Même lorsque les femmes présidentes accèdent à leur fonction, c'est fréquemment au terme d'un long parcours d'engagement ou grâce à une légitimité "héritée" au sein du réseau associatif.

Enfin, les débats autour de la parité révèlent une tension entre deux conceptions du pouvoir associatif : d'un côté, une vision **universaliste** où l'égalité se confond avec l'indifférenciation des sexes ; de l'autre, une approche **politique** qui considère la parité comme un outil de justice sociale et de transformation des structures. Comme le rappellent **Dahlerup et Freidenvall (2005)**, les quotas et les politiques paritaires ne produisent d'effets durables que lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement culturel profond.

Ainsi, la gouvernance sportive villeurbannaise offre un **paradoxe instructif** : elle affiche une féminisation réelle, sans que cette évolution ne se traduise encore par une adhésion partagée à la parité comme horizon collectif. Cette situation illustre la distinction entre *égalité de présence* et *égalité de pouvoir* : les femmes dirigent, mais dans un cadre dont les règles, les rythmes et les valeurs demeurent largement masculinisés.

3.2. Mixité dans la pratique sportive

La mixité constitue aujourd'hui un principe largement valorisé dans le champ sportif. Elle est perçue comme une évidence positive, un signe d'ouverture. Pourtant, derrière cette apparente évidence, se dessine une réalité plus ambivalente. De nombreuses recherches ont montré que la mixité, lorsqu'elle n'est pas accompagnée, tend à reconduire les rapports sociaux de sexe qu'elle prétend abolir.

Une mixité "évidente" mais rarement interrogée

Comme le soulignent **Duru-Bellat (2010)** et **Dubet (2010)**, la mixité scolaire puis sportive s'est imposée comme un "allant de soi", souvent pensée comme une condition naturelle de l'égalité. En réalité, cette co-présence ne garantit pas la déconstruction des stéréotypes : elle peut au contraire les renforcer, en rendant les hiérarchies moins visibles mais plus profondément ancrées. **Chaponnière (2010)** parle à ce titre d'une « *évidence trompeuse* », qui dissimule les mécanismes d'inégalités derrière le discours égalitaire.

Dans le champ du sport, cette ambivalence est renforcée par la forte connotation masculine des pratiques. **Cogérino (2009)** montre que les enseignant·es d'EPS, tout comme les encadrant·es sportifs·ves, perçoivent la mixité comme "ne posant pas problème" : ils et elles affirment traiter tous les publics de la même manière, sans voir que leurs interactions et leurs attentes diffèrent selon le genre. L'enquête de **Couchot-Schiex, Cogérino et Coltice (2009)** met en évidence une "mixité invisible" : la co-présence des filles et des garçons semble aller de soi, jusqu'à ce qu'un incident ou une inégalité flagrante la rende visible.

Cette tendance se retrouve dans les discours recueillis sur le terrain villeurbannais. Nombre de dirigeant·es valorisent la mixité de leur club, mais peu d'entre eux ou elles identifient les conditions concrètes qui permettraient d'en faire un véritable levier d'égalité. La mixité est perçue comme une donnée structurelle – "les femmes peuvent venir si elles veulent" – plutôt que comme un objet d'action.

Une mixité qui reconduit les hiérarchies genrées

Les travaux de **Davisse (2010)** et **Cogérino (2009, 2010)** montrent que la mixité sportive ne fait pas disparaître les hiérarchies sexuées : les contenus d'enseignement, les styles d'encadrement et les interactions au sein des groupes continuent de privilégier les normes masculines de performance, de compétition et de prise de risque. Les observations de **Guérandel et Beyria (2010)** confirment cette dynamique : dans les contextes mixtes, les

garçons occupent plus souvent l'espace central, parlent plus fort et captent l'attention de l'encadrant·e, tandis que les filles se replient sur les marges, littéralement et symboliquement.

Ces logiques se retrouvent dans certains témoignages issus du questionnaire :

« Les gars prennent plus la parole pendant les entraînements, ce sont eux qu'on écoute. »
« Il y a toujours des petits groupes qui se forment, les femmes restent souvent entre elles. »

Welzer-Lang (2010) rappelle que ces configurations ne relèvent pas seulement d'habitudes : elles participent à la *reconstruction quotidienne du masculin comme norme de référence*. La mixité, loin de neutraliser les rapports de pouvoir, peut devenir un espace de leur actualisation.

Pour **Mennesson (2004)**, les sportives engagées dans des espaces mixtes développent souvent des stratégies d'adaptation : adopter des attitudes ou des registres de langage plus "masculins" pour être reconnues comme légitimes. Cette internalisation des normes viriles constitue une forme de "compromis identitaire" qui permet la participation, mais au prix d'une conformité renforcée à l'ordre du genre.

La mixité « adaptée » : une fausse égalité qui entretient les stéréotypes

Dans plusieurs entretiens, les dirigeant·es évoquent la nécessité « d'adapter les règles » pour que la mixité fonctionne, en particulier dans les sports de contact ou de confrontation. Ces adaptations prennent des formes variées : autoriser les femmes à marquer des points plus facilement, leur accorder un "temps d'avantage", éviter le contact physique avec certaines parties du corps, ou encore aménager la vitesse ou la distance des exercices. Ces ajustements, souvent présentés comme des marques d'attention ou de respect, participent en réalité à **reproduire la différence de genre qu'ils prétendent compenser**.

Les recherches en sociologie du sport et de l'éducation physique ont largement démontré que ces dispositifs, fondés sur l'idée d'un écart de nature entre les sexes, contribuent à entretenir la croyance en des corps féminins "fragiles" et masculins "performants". **Annick DAVISSE (2010)** parle à ce sujet d'un « *différentialisme bienveillant* », c'est-à-dire d'une pédagogie qui prétend préserver les filles tout en validant implicitement la supériorité physique masculine. **Geneviève Cogérino (2009)** montre également que ces aménagements, loin de favoriser la participation, renforcent les stéréotypes d'incapacité : les filles se voient confirmer qu'elles sont "moins bonnes", et les garçons qu'ils sont "naturellement meilleurs".

Ce type de différenciation est au cœur des critiques formulées depuis plus de vingt ans contre les **barèmes sexués en EPS**, qui accordent aux filles un "bonus" de performance ou un seuil de réussite abaissé. Ces barèmes reposent sur l'idée que les corps féminins seraient par essence moins aptes à l'effort ou à la performance. Or, comme le soulignent **DAVISSE (2006)**, **Cogérino et Patinet (2013)** ou **Lentillon (2009)**, ces pratiques ne font qu'**institutionnaliser l'infériorisation des filles**, tout en déplaçant la question du social vers le biologique. En réalité, ces écarts de résultats sont produits par des années de socialisation différenciée : moindre accès au jeu, moindre valorisation de la force ou de la prise de risque, encouragements inégaux à la compétition.

L'"adaptation" des règles et des critères renforce donc un **double effet pervers** :

- d'une part, elle légitime la séparation des corps et des rôles en naturalisant des différences construites ;
- d'autre part, elle produit concrètement des corps sexués, c'est-à-dire différenciés par la pratique elle-même. Comme le montrent **Mennesson (2004)** et **Guérandel & Beyria (2010)**, l'expérience sportive façonne les postures, les gestes et les rapports à l'effort : entraîner différemment, c'est fabriquer des corps différents.

En croyant "adapter" la mixité pour la rendre plus harmonieuse, on entretient en fait une hiérarchie implicite : celle qui associe le masculin à la norme de la performance et le féminin à l'exception qu'il faut ménager. Cette logique est particulièrement marquée dans les sports dits "à contact" (rugby, judo, handball), où la peur du corps féminin – peur de le blesser, de le "sexualiser", de le "gêner" – conduit à le tenir à distance. **Welzer-Lang (2010)** y voit une manière d'éviter la confrontation symbolique entre les sexes : protéger les femmes revient à préserver l'ordre viril.

À l'inverse, les approches qui assument la mixité sans la différencier – en favorisant la coopération, la rotation des rôles et la réflexion sur les interactions – tendent à réduire les écarts de participation. Pour **Davis (2010)** et **Cogérino (2013)**, l'enjeu n'est donc pas d'adapter la mixité, mais de **l'enseigner** : d'apprendre à composer avec la différence sans la naturaliser, en donnant à chaque participant·e les moyens d'occuper pleinement l'espace du jeu et de la parole.

Des expériences contrastées dans les clubs villeurbannais

Les résultats du questionnaire illustrent bien la diversité des expériences vécues dans les clubs. Si une partie des répondant·es considère la mixité comme une richesse, d'autres soulignent les limites concrètes à l'égalité dans la pratique :

« Les créneaux sont souvent pensés sans prendre en compte les contraintes familiales. »
 « Les filles ont du mal à s'imposer dans les exercices à plusieurs. »

Ces observations rejoignent celles d'**Édith Maruéjols-Benoit (2015)**, qui montre que les espaces sportifs restent genrés non seulement par leurs usages, mais aussi par leurs *temporalités* : les créneaux du soir, les espaces mal éclairés ou éloignés du domicile sont autant de facteurs qui limitent la présence des femmes. Certaines pratiquantes évoquent ainsi la peur du retour tardif ou la difficulté à se rendre seule à l'entraînement. Ce sentiment, bien que légitime, repose souvent sur une représentation de la rue comme espace principal du danger. Or, selon le **Rapport d'information de Sophie Auconie et Marie-Pierre Rixain (Assemblée nationale, 2019)**, « dans 91 % des cas de violences sexuelles, les femmes connaissent les agresseurs ». Pour la plupart, ces hommes ne sont pas des inconnus tapis dans l'ombre, mais des proches : partenaires, amis, collègues ou mentors. Ces chiffres rappellent que l'insécurité ressentie par les femmes, même si elle s'exprime dans l'espace public, s'enracine dans une expérience beaucoup plus large des violences de genre.

Vers une mixité régulée et égalitaire

L'ensemble de ces observations invite à penser une **mixité régulée**, selon l'expression de **Cogérino (2013)**, c'est-à-dire une mixité construite, consciente et ajustée, qui prenne en compte les rapports de genre dans l'organisation des pratiques. **Davis (2010)** et **Duru-Bellat (2010)** insistent sur la nécessité de développer des outils d'observation et de formation

pour permettre aux encadrant·es d'identifier leurs propres biais, et d'ajuster les contenus, la répartition de la parole ou la gestion de l'espace.

Cette approche rejoint les conclusions d'**Édith Maruéjols-Benoit (2015)** : favoriser une égalité réelle suppose de repenser les usages de l'espace, les horaires, la répartition des créneaux et les modes de participation. La mixité doit être accompagnée, et non simplement décrétée.

Analyse locale

À Villeurbanne, la mixité est omniprésente dans les discours et les pratiques : peu de clubs revendiquent une séparation des genres, et la co-présence est devenue une norme. Toutefois, cette mixité reste **plus déclarative qu'égalitaire**. Les dynamiques internes aux entraînements, la répartition de la parole et des responsabilités, ou encore l'accès aux installations, traduisent des rapports différenciés au pouvoir et à la légitimité sportive.

Les clubs qui réussissent à faire de la mixité un levier d'égalité sont ceux qui l'ont **pensée collectivement** : alternance des rôles, vigilance dans l'encadrement, adaptation des créneaux, valorisation des sportives dans la communication interne. Ces initiatives, encore marginales, montrent pourtant que la mixité, lorsqu'elle est encadrée, peut devenir un outil de transformation des pratiques, et non un simple indicateur d'ouverture.

3.3. Obstacles matériels et organisationnels

Les inégalités de genre dans le sport ne se limitent pas aux représentations ou aux pratiques : elles s'incarnent aussi dans l'organisation concrète des clubs et dans les conditions matérielles d'accès à la pratique. Les entretiens menés auprès des dirigeant·es et les réponses au questionnaire montrent que les **horaires, les espaces, les déplacements et les équipements** constituent des freins majeurs à la participation féminine. Ces contraintes, souvent présentées comme des questions logistiques, traduisent en réalité une **organisation du sport construite par et pour les hommes**, au même titre que la ville elle-même (Raibaud, 2022 ; Blidon, 2017).

Des créneaux genrés et contraints

L'un des constats les plus récurrents sur le terrain concerne la **répartition des créneaux d'entraînement**. Dans de nombreux clubs, les équipes masculines disposent encore des horaires les plus visibles ou confortables (en soirée, en week-end, dans les salles principales), tandis que les équipes féminines ou mixtes héritent de créneaux tardifs, morcelés ou périphériques.

« Les créneaux sont souvent pensés sans prendre en compte les contraintes familiales. »
« Le seul créneau possible pour les femmes est le vendredi soir à 21h »

Ces répartitions traduisent une hiérarchie implicite des priorités sportives : la performance masculine reste la référence, et la pratique féminine s'inscrit dans un espace-temps résiduel. **Chimot (2004)** a montré que cette répartition des espaces et des temps reflète la place assignée aux femmes dans la hiérarchie associative : secondaires, adaptables, périphériques. De la même façon, **Raibaud (2010, 2022)** observe que la ville elle-même a été pensée sur le modèle d'une "mobilité masculine" — fluide, autonome, continue — alors que la mobilité féminine est morcelée, contrainte et socialement surveillée.

Les travaux de **Piva (2008)** et **Vieille Marchiset et Tatu-Colasseau (2010)** confirment que l'accès à la direction ou à la pratique sportive suppose une disponibilité temporelle façonnée par les rapports sociaux de sexe. Ces freins temporels contribuent à maintenir une **“disponibilité masculine au sport”**, tandis que les femmes doivent adapter leurs pratiques à des horaires imposés.

Des espaces et équipements inégalement pensés

Les inégalités matérielles se manifestent également dans les infrastructures : **vestiaires, douches, sanitaires, équipements**. Dans plusieurs clubs, les femmes partagent encore des vestiaires exigus ou non sécurisés, ou manquent de lieux d'intimité suffisante. L'absence de protections périodiques dans les installations sportives est fréquente, de même que la difficulté d'accès à des espaces de repos ou de changement adaptés.

Ces observations rejoignent les analyses d'**Édith Maruéjols-Benoit (2015, 2022)** sur la *spatialisation genrée des espaces scolaires et sportifs*. Elle montre que les équipements sont majoritairement pensés pour des corps masculins : grands terrains, infrastructures compétitives, absence de zones de retrait ou de circulation protégée. Ces choix architecturaux et urbanistiques produisent une **géographie du pouvoir**, où les hommes occupent et s'approprient les espaces centraux, tandis que les femmes sont reléguées en périphérie.

Quelain (2020) souligne que cette domination spatiale se prolonge jusque dans les pratiques sportives, où la répartition des terrains, des vestiaires et du matériel perpétue un “ordre spatial genré”.

De même, **Germain (2010)** rappelle que l'espace public n'est pas neutre : il est traversé par des rapports sociaux, et “la capacité à s'y mouvoir librement est une forme de privilège social et genré”.

Dans ce cadre, les inégalités d'accès à certains équipements ou la non-mixité des vestiaires ne sont pas de simples dysfonctionnements matériels, mais des symptômes d'une **ville sportive implicitement masculine** (Blidon, 2017 ; Raibaud, 2022).

Une insécurité persistante dans les déplacements et les créneaux nocturnes

Plusieurs sportives ont évoqué la **peur de se déplacer seules la nuit** pour rejoindre ou quitter les lieux d'entraînement.

« Je n'irais pas m'entraîner seule en soirée, le trajet me fait peur. »

« Le manque d'éclairage autour du gymnase est un vrai frein. »

Ces craintes renvoient à une **vulnérabilité socialement construite** des femmes dans l'espace public, abondamment étudiée par **Marylène Lieber (2008)**. Elle montre que la peur des agressions s'ancre dans des expériences réelles de harcèlement, mais aussi dans une socialisation qui apprend aux femmes à se protéger, se restreindre, anticiper les dangers. Pour **Blidon (2017)**, cette peur n'est pas irrationnelle : elle révèle l'inégale capacité des individus à circuler librement dans la ville, selon leur genre, leur âge ou leur apparence.

Dans le sport, ce sentiment d'insécurité se traduit concrètement par un **renoncement à certaines pratiques** : les créneaux du soir sont désertés, les femmes privilégient des disciplines “en groupe” ou des installations proches du domicile.

Le **rapport d'information de Sophie Auconie et Marie-Pierre Rixain (Assemblée nationale, 2019)** rappelle cependant que « *dans 91 % des cas de violences sexuelles, les*

femmes connaissent leurs agresseurs ». Autrement dit, la peur de l'espace public ne correspond pas toujours à la réalité statistique de la violence : elle exprime une **peur genrée de l'exposition**, qui s'ajoute à des obstacles matériels bien réels.

Comme le souligne **Rivière (2008)**, «la vulnérabilité des femmes dans la rue dit moins leur faiblesse que la manière dont l'espace public reste défini comme un espace masculin».

Des contraintes économiques et sociales genrées

Au-delà des questions d'espace et d'horaire, les **contraintes économiques** constituent un autre facteur d'exclusion. Les femmes sont sous-représentées dans les sections les plus coûteuses, notamment celles qui demandent du matériel spécifique ou des déplacements réguliers. Le cumul entre charge mentale, emploi du temps familial et coût de la pratique entraîne des formes de **désaffiliation progressive**.

Chimot (2004) et **Piva (2008)** rappellent que les femmes, même investies, restent plus souvent bénévoles que dirigeantes, et que leurs trajectoires sportives sont conditionnées par la disponibilité domestique.

À l'échelle urbaine, **Raibaud (2010)** montre que les équipements et subventions municipales bénéficient majoritairement aux pratiques masculines (terrains, stades, gymnases), tandis que les activités féminines ou à forte mixité reçoivent des moyens moindres.

Ainsi, les inégalités économiques dans le sport local reflètent la **hiérarchie genrée des politiques sportives** (Bluteau & Callède, 2000) et la division sexuée de l'espace public (Grafmeyer, 2003 ; Isin, 2009).

Synthèse locale

Les obstacles matériels et organisationnels observés à Villeurbanne témoignent d'une **inégalité structurelle d'accès au sport**, inscrite dans la manière même dont la ville et les clubs sont organisés.

- Les **créneaux et les espaces** reflètent la centralité masculine des pratiques compétitives.
- Les **infrastructures** reproduisent des normes de corps et d'usages pensés au masculin.
- Le **sentiment d'insécurité** dans les déplacements renvoie à une construction sociale de la peur féminine, liée à l'appropriation masculine des espaces publics.
- Les **contraintes économiques et sociales** renforcent la dépendance des femmes à des dispositifs associatifs fragiles et sous-dotés.

Ces constats rappellent que l'égalité dans le sport ne peut se réduire à des mesures d'encouragement : elle suppose une transformation plus large des **logiques d'organisation urbaine et associative**, où la ville, les clubs et les institutions repensent ensemble leurs usages, leurs priorités et leurs représentations.

3.4. Violences sexistes et sexuelles dans le sport

Les **violences sexistes et sexuelles (VSS)** regroupent «**tous les actes à connotation sexuelle commis avec violence**, contrainte, menace ou surprise, tout ce qui est **de l'ordre d'une sexualisation non désirée**. » (*Ministère chargé des Sports*, 2022).

Ces violences regroupent les propos ou actes commis **en raison du sexe, du genre ou de l'orientation sexuelle réelle ou supposée d'une personne**, et ayant pour effet une atteinte à sa dignité, à son intégrité physique ou psychologique, ou à ses droits fondamentaux.

Elles incluent :

- les **violences sexistes**, c'est-à-dire tout comportement ou propos fondé sur le sexe ou le genre, ayant pour objet ou pour effet de créer une situation intimidante, humiliante, offensante ou hostile (ex. : blagues, remarques, dévalorisation, discriminations, propos dégradants) ;
- les **violences sexuelles**, qui englobent **tout acte à connotation sexuelle non consenti**, commis avec ou sans contact physique, avec ou sans contrainte, menace ou surprise.

Les violences sexuelles comprennent notamment :

- le **harcèlement sexuel**,
- les **attouchements et agressions sexuelles**,
- le **viol**, défini par le *Code pénal (art. 222-23)* comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise »,
- l'**exhibition sexuelle**,
- la **captation, diffusion ou consultation non consentie d'images à caractère sexuel**,
- le **bizutage ou chantage à connotation sexuelle**,
- et toute **sexualisation non désirée** dans les interactions, les pratiques ou la relation d'autorité.

Les VSS s'inscrivent dans un **continuum de violences**. Elles traduisent des **rapports de pouvoir inégaux**, souvent renforcés dans les contextes hiérarchiques ou de dépendance (comme la relation entraîneur·e / sportif·ve).

Le sport, longtemps perçu comme un espace d'émancipation, n'est pas épargné par ces violences. Mais à Villeurbanne, le constat est nuancé : si le sujet reste sensible, il est désormais **largement investi par les clubs interrogés**.

Dans **toutes les structures rencontrées**, au moins une personne (dirigeant·e, entraîneur·e ou membre du bureau) a déjà suivi une **formation sur les VSS** ou participé à une action de sensibilisation. Cette dynamique témoigne d'une **prise de conscience réelle** et d'une **volonté de s'impliquer**.

Pour autant, cette mobilisation ne se traduit pas toujours par une **visibilité concrète auprès des adhérent·es**. Les résultats du questionnaire montrent que **de nombreux pratiquant·es ignorent encore l'existence des plateformes de signalement, des référent·es ou des protocoles internes**. Autrement dit, la prévention progresse du côté des encadrant·es, mais peine encore à **devenir une culture collective partagée**.

L'omerta sportive : au-delà du silence

Le monde sportif français connaît depuis plusieurs années une libération partielle de la parole, qui révèle une **omerta profondément ancrée**. Celle-ci ne se limite pas au silence, mais repose sur un ensemble de mécanismes collectifs : peur du scandale, loyauté au club ou à l'entraîneur, crainte des représailles, culpabilité ou honte.

Comme l'écrivait *Le Monde* (2024), « *les violences dans le sport sont enracinées dans un milieu en vase clos, où l'omerta est manifeste* ».

Les travaux de **Liotard (1999)** et de **Décamps et al. (2009)** montrent que cette omerta structurelle s'explique par trois dynamiques :

1. la confusion entre autorité sportive et autorité morale ;
2. une culture du dépassement de soi, qui valorise la résistance à la douleur et banalise la souffrance ;
3. l'absence de formation et de protocoles, qui rend la parole difficile et les signalements risqués.

Les entretiens menés auprès des dirigeant·es villeurbannais confirment ce décalage : la plupart affirment “n'avoir jamais eu de problème”, interprétant le silence des victimes comme la preuve de leur absence, alors qu'il est souvent le **symptôme du système de loyauté et de déni** propre au sport amateur.

Des rapports de pouvoir propices à l'emprise

Dans le sport, les violences sexistes et sexuelles se déploient dans un **contexte de pouvoir asymétrique** : hiérarchie entre encadrant·es et pratiquant·es, dépendance affective à l'entraîneur·e, attente de reconnaissance, valorisation de la performance.

Liotard (1999) a montré que ces rapports de domination s'accompagnent d'une “culture de l'emprise”, où la proximité physique et psychologique rend les sportif·ves vulnérables.

Dans le questionnaire, deux femmes décrivent des situation de violences sexistes :

« Dans mon club j'ai eu des propos sexistes répétés de la part d'un autre sportif et je n'ai pas su vers qui me tourner. »

Et de violences sexuelles :

« Il m'est arrivé d'avoir des problèmes avec des nageurs, par exemple un nageur qui me touche la cuisse à l'arrêt au bout de la ligne d'eau et je n'ai pas su à qui en parler à la piscine. »

Ces témoignages illustrent la **chaîne des défaillances** : absence de repères, peur de déranger, manque de dispositifs visibles.

La force protectrice d'un encadrement formé

À l'inverse, lorsqu'une structure est formée et réactive, les victimes trouvent des soutiens et la possibilité de se reconstruire :

« J'ai aussi été face à une situation désagréable vis-à-vis d'un homme du club (également parent d'élève de mon école). L'entraîneur et le bureau du club ont été immédiatement à l'écoute et soutenant. Au top ! »

Cet exemple prouve qu'une politique de **formation et de sensibilisation** n'est pas une contrainte bureaucratique, mais un levier concret de protection.

La différence entre un club formé et un club non formé se mesure dans la capacité à écouter, à croire et à orienter la parole des victimes.

Sur l'ensemble du questionnaire, seuls **trois témoignages directs** mentionnent des situations de VSS. Ce chiffre faible ne signifie pas absence de faits, mais **absence de paroles** : la majorité des victimes ne se confient pas, ou ne savent pas comment formuler ce qu'elles ont vécu.

Cette proportion rejoint les constats nationaux : selon **Décamps et al. (2009)**, la majorité des victimes de violences en milieu sportif n'ont jamais signalé les faits.

Une réalité documentée et persistante

Les données nationales confirment la gravité et la fréquence du phénomène :

- **11,2 %** des athlètes déclarent avoir subi une violence sexuelle en milieu sportif (*Décamps et al., 2009*).
- Les filles sont **deux fois plus touchées** que les garçons.
- **47 %** des faits concernent des mineur·es.
- Dans 60 % des cas, l'agresseur appartient au même club que la victime.

Les bilans récents du **Ministère des Sports (2023)** confirment que la cellule **Signal-Sport** a enregistré plus de **1 000 signalements** depuis 2020, dont près des deux tiers impliquent des mineur·es.

Ces chiffres rappellent que les violences sexuelles dans le sport ne sont ni marginales ni "accidentelles", mais **structurelles**, car elles s'enracinent dans des rapports de pouvoir et de dépendance profondément genrés.

Une insécurité relationnelle et symbolique

Au-delà des agressions avérées, le sentiment d'insécurité dans la relation à autrui pèse sur la pratique.

Certaines femmes évoquent une vigilance constante, la peur du regard ou des remarques, et la crainte d'être isolées si elles dénoncent. Ce climat d'autocensure, bien documenté par **Bréau, Hauw et Lentillon-Kaestner (2010)**, contribue à éloigner durablement les pratiquantes du sport, surtout dans les disciplines de contact.

Le **Rapport Auconie & Rixain (2019)** rappelle que « *dans 91 % des cas de violences sexuelles, les femmes connaissent leurs agresseurs* ».

Ce chiffre renforce l'idée que le danger ne vient pas de l'extérieur, mais de **relations ordinaires**, souvent protégées par la proximité et la confiance.

Les dispositifs de prévention :

Les résultats du questionnaire révèlent une **méconnaissance généralisée** de ces dispositifs :

- moins d'un quart des répondant·es savent si leur club dispose d'un·e référent·e
- la grande majorité des répondant·es ne connaissent pas l'existence des dispositifs existants (signal sport, 3919)

- 70 % n'ont jamais reçu de formation ou de communication spécifique ;
- plusieurs dirigeant·es expriment la peur “d'en faire trop” ou “d'inquiéter inutilement les adhérent·es”.

Ces constats suggèrent que la prévention reste perçue comme un sujet “sensible” ou “annexe”, alors qu'elle constitue le socle d'un sport sûr et éthique.

Vers une culture de vigilance partagée

Rompre l'omerta et prévenir les violences exigent un changement culturel profond. Les clubs, les encadrant·es et les institutions doivent passer d'une posture défensive (“ça ne nous concerne pas”) à une **culture de vigilance partagée**.

Pour l'**Office du Sport de Villeurbanne (OSV)**, plusieurs leviers se dégagent :

- accompagner les clubs dans la **désignation et la formation de référent·es VSS** ;
- **conditionner les subventions** à la mise en place de plans de prévention et de communication internes ;
- créer un **réseau local d'échange et de soutien** entre référent·es, dirigé·es et municipalité ;
- former les encadrant·es à reconnaître et nommer les violences, en collaboration avec les structures spécialisées.

Comme le rappelle **Liotard (1999)**, « *protéger les sportifs, c'est aussi protéger le sport* ». Mettre fin à l'omerta, c'est transformer le silence en responsabilité collective.

4. Préconisations : leviers d'action pour un sport plus égalitaire à Villeurbanne

L'étude menée auprès des clubs villeurbannais révèle une réelle volonté de faire évoluer les pratiques vers plus d'égalité entre les genres, mais aussi un manque de repères et de moyens pour y parvenir. Si les clubs sportifs constituent le premier maillon de cette transformation, leur action ne peut être pleinement efficace sans coordination, accompagnement et cadre politique clair.

C'est ici que le rôle de l'**Office du Sport de Villeurbanne (OSV)** est central.

De par sa mission de mise en lien des associations sportives, sa connaissance fine du tissu local et ses valeurs fondatrices de **sport durable, solidaire et égalitaire**, l'OSV est déjà engagé dans cette démarche. La mise en place des *Jeudis du sport durable* et la préparation d'un cycle de formation sur l'égalité femmes-hommes témoignent de cette dynamique.

Cependant, pour que l'OSV puisse devenir un **acteur moteur et structurant**, il doit bénéficier d'un **soutien politique et financier affirmé de la Ville**. L'égalité entre les genres dans le sport ne peut pas reposer uniquement sur la bonne volonté associative : elle requiert une stratégie collective, des moyens dédiés et une gouvernance partagée.

Les préconisations suivantes s'organisent donc autour de **thématiques transversales**, articulées selon trois niveaux d'action :

- **les clubs**, acteurs de terrain et d'expérimentation ;
- **l'OSV**, structure de coordination, de formation et de diffusion ;
- **la Ville de Villeurbanne**, garante du pilotage politique et des ressources nécessaires.

4.1. Donner une direction politique claire à l'égalité de genre

Objectif : inscrire durablement l'égalité entre les genres dans la politique sportive locale.

Clubs :

- Intégrer une réflexion sur l'égalité dans le projet associatif et les statuts.
- S'engager à participer aux formations et dispositifs proposés par l'OSV.
- Identifier une personne référente (bénévole ou salariée) chargée de relayer les actions liées à l'égalité.

OSV :

- Poursuivre la démarche déjà amorcée avec le cycle *Jeudis du sport durable*, en y intégrant un axe pérenne sur l'égalité de genre.
- Se positionner comme **acteur moteur** de la coordination locale sur ces questions, tout en soulignant que ce rôle nécessite **un cadre politique clair et des moyens dédiés**.

Ville :

- Inscrire l'égalité dans les **orientations stratégiques du service des sports**.
- Conditionner une part des **subventions municipales** à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'égalité (formations).
- Soutenir financièrement les programmes de formation et les outils produits par l'OSV.
- Créer un **Observatoire local de l'égalité dans le sport**, basé sur la connaissance du terrain et capable de valoriser les initiatives existantes dans les clubs.

4.2. Promouvoir une gouvernance mixte et égalitaire

Objectif : féminiser les instances sportives et rendre la gouvernance plus représentative.

Clubs :

- Favoriser la parité au sein des bureaux, comités et encadrements.
- Mettre en place des dispositifs de mentorat entre femmes dirigeantes.
- Encourager la transparence dans le renouvellement des mandats et la répartition des responsabilités.

OSV :

- Proposer des **formations à la gouvernance égalitaire** destinées aux dirigeants et dirigeantes de clubs.
- Créer un **réseau local de femmes dirigeantes**, favorisant la visibilité et l'entraide.

- Communiquer sur les initiatives inspirantes déjà présentes dans certains clubs.

Ville :

- Assurer la parité dans les instances consultatives et commissions sportives municipales.
- Soutenir les actions de formation et de féminisation des instances proposées par les clubs ou l'OSV.

4.3. Consolider une mixité réellement égalitaire dans la pratique

Objectif : passer d'une simple co-présence à une mixité réfléchie, inclusive et formatrice.

Clubs :

- Adapter les séances pour favoriser la coopération, l'alternance des rôles et la participation équilibrée.
- Former les encadrant·es à la pédagogie égalitaire et à la prévention des stéréotypes.
- Expérimenter des dispositifs de "mixité régulée" dans les sports collectifs ou de contact.

OSV :

- Mutualiser les outils et proposer des **formations thématiques sur la mixité**.
- Identifier les clubs qui innovent sur ces questions et **diffuser leurs bonnes pratiques** à l'échelle locale.
- Faciliter les échanges entre clubs souhaitant adapter leurs approches pédagogiques.

Ville :

- Soutenir financièrement les initiatives favorisant la mixité (tournois, stages, événements).
- Inclure la promotion de la mixité dans les appels à projets sportifs municipaux.

4.4. Réduire les obstacles matériels et organisationnels

Objectif : garantir une égalité réelle d'accès aux équipements, aux créneaux et aux ressources.

Clubs :

- Réévaluer la répartition des créneaux d'entraînement pour une utilisation plus équitable.
- Identifier les besoins spécifiques des pratiquantes (horaires, transports, équipements).
- Veiller à la présence d'espaces sécurisés et accessibles à toutes et tous (vestiaires, sanitaires, accès).

OSV :

- Réaliser un **diagnostic genré des créneaux** sur les clubs adhérents, pour identifier les déséquilibres.
- Appuyer les clubs dans la recherche de financements et l'aménagement d'infrastructures plus adaptées.
- Transmettre à la Ville une synthèse annuelle des besoins matériels exprimés par les clubs.

Ville :

- Garantir une **répartition égales** des équipements municipaux et de leurs horaires d'usage
- Ne pas favoriser uniquement les clubs historiques villeurbannais (qui sont donc majoritairement masculins) afin de laisser la place à de nouveaux sports et nouveaux publics.
- Poursuivre la rénovation et l'adaptation des vestiaires, douches et sanitaires pour tous les publics, en prenant en compte les études autour de l'urbanisme au prisme du genre.
- Améliorer l'éclairage et la sécurité autour des installations sportives.

4.5. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Objectif : instaurer une culture de vigilance et de tolérance zéro à tous les niveaux du sport.

Clubs :

- Désigner un·e référent·e VSS clairement identifié·e.
- Mettre en place un **protocole interne de signalement** et d'orientation des victimes.
- Former les encadrant·es et bénévoles à la prévention et à la reconnaissance des violences.
- Afficher les contacts et numéros d'urgence dans les équipements.

OSV :

- Créer un **réseau local de référent·es VSS**, en s'appuyant sur sa position d'intermédiaire entre la Ville et les clubs.
- Organiser des **temps d'échange et de supervision** pour les dirigeant·es confronté·es à ces questions.
- Accompagner les clubs dans la mise en œuvre de protocoles de prévention, en garantissant la confidentialité et le relais vers les structures spécialisées.
- Assurer la **diffusion d'une culture commune de vigilance** à travers les formations et la communication locale.

Ville :

- Intégrer une clause “prévention des VSS” dans les conventions d’occupation et de subvention.
- Mettre en place une obligation de formation comme condition de subventions.
- Financer la formation initiale des référent·es et des encadrant·es.
- Soutenir la communication grand public sur ces enjeux, en lien avec les campagnes nationales.

4.6. Former, accompagner et mutualiser

Objectif : créer un réseau apprenant d’associations sportives engagées pour l’égalité.

Clubs :

- Participer activement aux formations proposées.
- Identifier des relais internes pour diffuser les connaissances et outils reçus.

OSV :

- Organiser un **cycle annuel de formation “Égalité et sport”**, regroupant dirigeants, éducateur·rices et bénévoles.
- Développer des **outils mutualisés** (chartes, modèles de diagnostic, affiches, protocoles).
- Valoriser les clubs engagés

Ville :

- Participer à la valorisation des initiatives locales dans les supports municipaux.

4.7. Communiquer autrement

Objectif : transformer les représentations du sport et valoriser les pratiques féminines et mixtes.

Clubs :

- Adopter un vocabulaire et des visuels non discriminant dans leur communication.
- Éviter la segmentation systématique des équipes selon le genre dans les publications.
- Mettre en avant les parcours de femmes sportives et dirigeantes.

OSV :

- Diffuser un **guide local de communication égalitaire**
- Former les responsables communication des clubs à ces pratiques.
- Valoriser les clubs engagés dans une communication égalitaire à travers ses supports et événements.

Ville :

- Intégrer la charte de communication égalitaire dans les supports municipaux.
- Soutenir la diffusion d'affiches et campagnes communes sur l'égalité dans le sport.

4.8. Évaluer et faire évoluer la démarche

Objectif : garantir la durabilité et l'amélioration continue des actions engagées.

Clubs :

- Réaliser un **auto-diagnostic simple annuel** sur la gouvernance, la mixité et la prévention des violences.
- Inclure les avancées en matière d'égalité dans leur rapport moral.

OSV :

- Mettre en place un **tableau de bord de suivi local** sur les thématiques de l'égalité.
- Organiser un **temps annuel d'échange et d'évaluation** avec les clubs et la Ville.
- Publier un **bilan de l'égalité dans le sport villeurbannais**, valorisant les progrès réalisés et les besoins persistants.

Ville :

- Suivre les indicateurs dans le cadre de la politique sportive municipale.
- Ajuster les moyens et priorités en fonction des bilans produits.
- Valoriser les clubs exemplaires lors des événements municipaux.

Conclusion préconisations :

Les inégalités observées dans les clubs sportifs ne relèvent pas d'une absence de volonté, mais d'un **manque de moyens, de formation et de coordination**.

En articulant les rôles de la **Ville** (cadre et ressources), de l'**OSV** (accompagnement et mise en réseau) et des **clubs** (action directe), Villeurbaine dispose de tous les leviers pour devenir un **territoire exemplaire de l'égalité dans le sport**.

Conclusion

L'étude menée auprès des clubs sportifs villeurbannais met en lumière une réalité complexe : celle d'un **milieu associatif dynamique, engagé et sincèrement attaché aux valeurs d'égalité**, mais encore traversé par des mécanismes inégalitaires profondément ancrés dans l'histoire et l'organisation du sport.

Les résultats présentés montrent que les inégalités entre les genres ne relèvent ni du hasard ni d'un manque de bonne volonté, mais d'un **système de fonctionnement construit sur des normes masculines** :

- une gouvernance encore marquée par des rapports de pouvoir implicites ;
- une mixité souvent subie plutôt que pensée ;

- des infrastructures et des temporalités de pratique inégalement adaptées ;
- et un tabou persistant autour des violences sexistes et sexuelles.

Pourtant, ce diagnostic n'est pas pessimiste. Il révèle au contraire une **volonté partagée de transformation**.

Les clubs expriment un désir d'agir, de se former et d'adapter leurs pratiques, mais manquent souvent de repères, de ressources et de soutien institutionnel.

C'est là que le rôle de l'**Office du Sport de Villeurbanne (OSV)** apparaît déterminant.

L'OSV, un acteur pivot pour impulser le changement

Par sa connaissance fine du tissu associatif et sa capacité à fédérer, l'OSV est le **maillon stratégique** entre les acteurs de terrain et les institutions.

Son positionnement – à la fois neutre, fédérateur et porteur de valeurs de sport durable et égalitaire – en fait l'espace idéal pour **accompagner les clubs** dans cette transition.

Les démarches déjà initiées (formations, sensibilisation, réflexion sur la gouvernance) témoignent d'une orientation forte et cohérente.

Pour aller plus loin, il est essentiel que l'OSV soit **reconnu, soutenu et doté des moyens nécessaires** pour assumer pleinement ce rôle moteur.

Vers une politique sportive locale non discriminantes et engagée

Les préconisations proposées dans ce rapport montrent que l'égalité entre les genres dans le sport ne peut pas être atteinte par une seule structure.

Elle nécessite un **travail collectif**, reposant sur trois piliers :

- **Les clubs**, acteurs de terrain, garants d'un sport au quotidien plus juste et plus accueillant.
- **L'OSV**, espace de coordination, de formation et de diffusion des initiatives locales.
- **La Ville de Villeurbanne**, garante du cadre politique, des moyens et de la cohérence d'ensemble.

La mise en réseau de ces trois échelons constitue le socle d'une politique publique sportive ambitieuse, fondée sur la justice sociale, la parité et la prévention.

Faire de l'égalité un principe d'action pérenne

L'égalité entre les genres ne doit plus être pensée comme un objectif secondaire ou symbolique, mais comme une **condition de durabilité du sport local**.

Un sport plus égalitaire, c'est un sport qui attire, qui protège et qui valorise l'ensemble de ses pratiquant·es.

C'est aussi un sport plus efficace : les recherches en sociologie du sport montrent que la diversité des instances et la mixité des pratiques renforcent la cohésion, la créativité et la participation bénévole.

En agissant simultanément sur les dimensions **institutionnelles, matérielles et culturelles**, Villeurbanne peut devenir un **territoire pilote** d'une politique sportive égalitaire, inspirante pour d'autres collectivités.

Ouvrir la suite : de la connaissance à l'action

Ce dossier constitue une **étape fondatrice** : il offre un diagnostic partagé, des pistes concrètes et un cadre commun de réflexion.

L'enjeu désormais est de passer à la mise en œuvre : traduire ces orientations en **plans d'action, en formations et en politiques locales**.

Les transformations culturelles prennent du temps, mais elles commencent toujours par un premier mouvement collectif – et ce mouvement, à Villeurbanne, est déjà engagé.

Bibliographie

Arpaillange, C. (2010). *Les jeunes, cible prioritaire de la politique de la ville ? L'exemple des fêtes dans les quartiers sensibles*. In J. Augustin & M. Favory (Eds.), *50 questions à la ville : Comment penser et agir sur la ville* (pp. 271-284). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Barbusse, B. (2022). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa.

Bataille, P., & Gaspard, F. (1999). *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. La Découverte.

Blidon, M. (2017). Genre et ville : une réflexion à poursuivre. *Les Annales de la recherche urbaine*, 112(1), 6-15. <https://doi.org/10.3406/aru.2017.3235>

Bluteau, S., & Callède, J.-P. (2000). *Les politiques sportives en France : éléments de sociologie historique*. *Revue française de sociologie*, 41(4), 808-811.

Bréau, A., Hauw, D., & Lentillon-Kaestner, V. (2010). « C'était gênant de voir leurs regards » : récits d'expériences vécues par des collégiennes en cours d'EPS mixtes. *STAPS*, 90, 75-92.

Caprais, A. (2020). *Femmes dirigeantes et gouvernance sportive : entre féminisation et résistances*.

Caprais, A., Rubi, S., & Sabatier, F. (2024). « C'est très bien mais... » Effets et usages des quotas de sexe dans les fédérations sportives olympiques. *Travail, genre et sociétés*, 52(2), 99-116. <https://shs.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2024-2-page-99>

Chantelat, P., Bayle, E., & Ferrand, C. (2004). Les représentations de l'activité des femmes dirigeantes dans les fédérations sportives françaises : effets de contexte et ambivalences. *STAPS*, 66, 75-92.

Chimot, C. (2004). Répartition sexuée des dirigeant·es au sein des organisations sportives françaises. *STAPS*, 66(4), 161-177. <https://doi.org/10.3917/sta.066.0161>

Cogérino, G. (2013). *Mixité régulée et égalité dans les pratiques physiques et sportives*. Paris : L'Harmattan.

Dahlerup, D., & Freidenvall, L. (2005). Les quotas comme “voie rapide” vers une représentation égale des femmes : pourquoi la Scandinavie n'est plus le modèle. *Revue internationale féministe de politique*, 7(1), 26-48.

Davisse, A. (2010). *Filles et garçons en EPS, différents ensembles*. Paris : L'Harmattan.

- Décamps, G., et al. (2009). *Agressions sexuelles en milieu sportif : enquête sur les prévalences*. Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Duru-Bellat, M. (2010). *La mixité scolaire : une thématique (encore) d'actualité*. *Revue française de pédagogie*, 170, 5-18.
- Germain, A. (2010). Grandeur et misère de la notion d'espace public. In J. Augustin & M. Favory (Eds.), *50 questions à la ville* (pp. 253-268). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Grafmeyer, Y. (2003). La ville en sociologie. In J.-M. Berthelot (dir.), *La sociologie française contemporaine* (pp. 173-184). PUF.
- Isin, E. (2009). La ville comme lieu du social. *Rue Descartes*, 63, 52-62.
<https://doi.org/10.3917/rdes.063.0052>
- Liotard, P. (1999). *Entraîneur·e et emprise : les relations de pouvoir dans le sport*.
- Maruéjols-Benoit, É. (2015). *Penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux-Montaigne.
- Maruéjols-Benoit, É. (2022). *Faire je(u) égal : penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants*. Paris : L'Harmattan.
- Piva, M. (2008). Comment devient-on dirigeant·e sportif·ve ? Comparaison d'itinéraires masculins et féminins. *Les Cahiers de l'INSEP*, 40, 245-256.
- Quelain, G. (2020). *Appréhender le genre dans l'espace sportif à partir de la géographie*. HAL Archives-Ouvertes. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02511098>
- Raibaud, Y. (2010). *Cultures urbaines : des lieux qui fabriquent l'identité masculine*. In J. Augustin & M. Favory (Eds.), *50 questions à la ville* (pp. 299-310). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Raibaud, Y. (2022). Genre, urbanité et pratiques sportives : une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève. *Sciences sociales et sport*, 20(2), 15-35.
<https://doi.org/10.3917/rsss.020.0015>
- Rivière, C. (2008). *Compte rendu de : Marylène Lieber, Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question. Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.695>
- Tatu-Colasseau, A., & Vieille Marchiset, G. (2010). Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe. *STAPS*, 90, 75-92.

Sources institutionnelles et rapports officiels

- 5^e Convention nationale de prévention des violences dans le sport. (2022). *#TousConcernés*. Ministère des Sports.
- Défenseur des droits. (2023). *Rapport annuel d'activité 2023*.
- Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE). (2020). *Rapport sur la place des femmes dans le sport*.
- Le Monde. (28 juillet 2024). Psychologiques, physiques ou sexuelles, les violences dans le sport sont enracinées dans un milieu en vase clos, où l'omerta est manifeste.
- Ministère des Sports. (2023). *Bilan de la cellule Signal-Sport*.

Rapport d'information Auconie, S., & Rixain, M.-P. (2019). *Violences sexuelles et sexistes : 91 % des victimes connaissent leurs agresseurs*. Assemblée nationale.